

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES

Ce recrutement, ouvert par le Centre Hospitalier Alès-Cévennes au titre de l'année 2019, a pour objet de pourvoir 3 postes de **Cadres de Santé Paramédicaux** vacants dans l'établissement et 1 à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Alès.

PERIODE D'INSCRIPTION	
Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Jeudi 19 septembre 2019	Lundi 21 octobre 2019
Nombre de postes ouverts : 2 au C.H ALES-CEVENNES 1 à l'IFSI d'ALES	
MODALITES D'INSCRIPTION	
Inscriptions exclusivement sur dossier comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - une demande d'admission à concourir établie sur papier libre, - un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre - un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination - le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents - un projet professionnel 	
Ce dossier pourra <ul style="list-style-type: none"> - soit être déposé avant la date limite de clôture auprès de la DRHF du Centre Hospitalier Alès Cévennes, aux heures de permanence exclusivement. Un récépissé sera alors remis à chaque agent, avec le tampon du service indiquant la date de réception. - soit être envoyé par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Centre Hospitalier Alès Cévennes – Service Formation – 811, avenue du Docteur Jean Goubert – BP 20131 – 30103 ALES CEDEX En cas de réclamation, seuls le récépissé remis par la DRHF lors du dépôt de dossier ou l'avis de réception de la poste seront pris en compte, comme preuves de dépôt dans le délai réglementaire.	
CONDITIONS D'ACCES	
Le candidat doit être titulaire diplôme d'état de cadre de santé et compter au 1 ^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps cités dans l'article 1 du décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012.	
DEROULEMENT DU RECRUTEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> - admissibilité prononcée par le jury après examen sur dossier des titres et de l'expérience professionnelle des candidats - épreuve orale d'admission consistant en un entretien de 20 minutes avec le jury 	

Fait à Alès, le 16 septembre 2019

